Suite à notre échange téléphonique, voici ci-dessous quelques précisions concernant les mesures qui seront mises en œuvre sur le chantier afin d'éviter et de réduire les risques de pollution de l'environnement. Un maitre d'œuvre sera mandaté par GARNIER TP durant la préparation et la réalisation des travaux, dont la mission inclura la vérification de l bonne mise en œuvre et respect de ces mesures.

Risque de pollution lié aux déplacements des terres et matériaux du site :

- Un nivellement du terrain (ancienne carrière remise en état) est prévu sur la zone d'implantation des panneaux solaires (8000m2), afin d'effectuer un réglage du terrain, sur une profondeur comprise entre 0 et 20 cm. Ce nivellement implique des déplacements d'environ 800m3 de matériaux déplacés ne soient pas pollués (hydrocarbures, métaux lourds ou autres**), GARNIER TP s'engage à faire réaliser un diagnostic préalable de pollution des sols par un bureau d'étude spécialisé et certifié pour ce type d'études, incluant une étude documentaire du site, des sondages in-situ et analyses des prélèvements**. Les résultats du diagnostic pourront être transmis à la DREAL avant réalisation des travaux.
- Le nivelage est prévu uniquement à l'aide de matériaux déjà présents sur site. Aucun apport extérieur n'est prévu. Au cas où des terres et/ou matériaux soient évacués durant le chantier, ils seront évacués en déchetterie adaptée (comme pour l'ensemble des autres déchets durant le chantier : palettes en bois, cartons, métaux, DIB... qui feront l'objet d'un tri et évacuation en filière adaptée).
- Le décapage du sol sera limité aux pistes et aux plateformes nécessaires.
- La solution de pose des panneaux au sol est spécifique, sans impact sur le sous-sol, puisque les panneaux seront posés sur des plots bétons auto-lestés, simplement posés au sol (contrairement à la majorité des autres centrales solaires au sol où les panneaux sont posés sur des structures métalliques avec des fondations par pieux en acier enfoncés dans le sol). Les câbles électriques chemineront également en aérien sur des chemins de câbles posés sur des plots béton, il n'est donc pas prévu de tranchées.
- Au cas où des terres polluées soient détectées suite au diagnostic pollution, les travaux ne seront pas réalisés en l'état. En fonction des résultats du diagnostic, des travaux de dépollution ou adaptation du projet pourront être proposées par le porteur du projet à la DREAL.

Risque de pollution aux hydrocarbures :

- Les engins de chantier (pelle pour le nivellement du terrain, chariot élévateur pour la manutention des blocs de béton, des palettes de panneaux solaires et des tourets de câbles) disposeront bien sur de certificats d'entretien à jour.
- Au cas où un groupe électrogène soit nécessaire durant les travaux (par ex : pour la recharge des outils électriques portatifs), celui-ci sera bien sur installé sur un bac de rétention. Les hydrocarbures seront stockés sur une zone de stockage dédiée.
- Un kit absorbant anti-pollution sera présent sur la base vie durant toute la durée du chantier.

Poussière et bruit :

- Les travaux de nivellement du terrain génèreront nécessairement un peu de poussière et de bruit durant le chantier. L'impact sera cependant limité car il n'est pas prévu de décaissements profonds du sol, qui pourraient nécessiter des engins bruyants de type brise-roches hydrauliques ou autres engins lourds. La solution de pose des panneaux sur plots béton plutôt que sur pieux battus évite également l'utilisation de machines de battage de pieux bruyantes. Nous rappelons aussi que le site est déjà actuellement utilisé pour du stockage et concassage de gravats, qui génèrent déjà de la poussière et du bruit. Une fois la centrale solaire construite, la zone de centrale solaire ne génèrera aucun impact en termes de poussière/bruit durant la durée de vie du projet. Le démantèlement sera également aisé grave à la solution de plots béton, facilement déposables.

Nous n'identifions pas d'autre source potentielle de pollution liée à la mise en œuvre du projet. Aucun déchet ne sera enfoui ou brulé sur sit, aucun produit polluant ne sera rejeté dans la milieu naturel. Un nettoyage quotidien du chantier sera effectuées, les bennes pleines seront évacuées avant de déborder, les éventuelles eaux usées générées par la base vie seront stockées et gérées.

Cordialement Mr GARNIER